

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
municipal n° 105

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Sommaire

I	LES ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026.....	2
	ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026.....	2
	LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES POUR 2026	3
II	SITUATION FINANCIERE DE SAINT-APOLLINAIRE	5
	ANALYSE DE LA RETROSPECTIVE.....	6
III	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....	7
	LES PREVISIONS D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT POUR 2026	7
	LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2026	11

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle au vote du budget et est une condition au respect du droit d'information des élus.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article D.2312-3 du CGCT prévoit que le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;

- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme ;

- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I LES ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte politique particulier. Toutes les prévisions ont été basées sur les mesures du PLF 2026 non encore confirmées.

ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026

Le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre l'effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi à -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % du PIB en 2025.

PLF (% PIB) – chiffres clés	Exécution 2024	2025	Cible 2026
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,6	56,8	56,4
Evolution de la dépense publique en volume (%)	2,1%	1,7%	0,3%
Taux de prélèvements obligatoires	42,8	43,6	43,9
Ratio de dette publique	113,2	115,9	117,9

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de **ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029**, conformément à l'engagement du Gouvernement auprès des Français et de ses partenaires européens.

Le texte s'appuie sur **une croissance de 1 % du PIB en 2026**. Cette prévision reste néanmoins soumise aux aléas internationaux et nationaux.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de **réduire les dépenses des ministères et de ses opérateurs**, tout en allouant **des moyens supplémentaires aux politiques prioritaires (+10,5 milliards d'euros)**:

- la défense avec le réarmement (+6,7 milliards d'euros),
- la transition écologique,
- l'éducation et la recherche,
- la justice,
- la sécurité,
- la charge de la dette.

Le projet de loi de finances 2026 propose que **l'effort de réduction des dépenses de l'État porte sur** :

- un recentrage de certaines aides aux entreprises,
- un meilleur ciblage des dispositifs d'insertion sur le champ du travail et de l'emploi,
- une régulation des dispositifs (CPE et MaPrimRénov') soumis à des effets d'aubaine, voire de fraudes,
- un pilotage resserré de la masse salariale de l'État,
- un réexamen des projets d'investissement planifiés,
- une réflexion sur l'action de l'État et de ses opérateurs lorsque des doublons sont constatés.

De même, les collectivités territoriales seraient associées aux efforts de réduction du déficit public avec une hausse de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 2,4 milliards d'euros en 2026.

LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES POUR 2026

La poursuite de la hausse du taux de cotisation patronale à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été mise en place en 2025 et va se poursuivre jusqu'en 2028, avec une **hausse de 3 points chaque année**. L'ensemble de ces hausses successives fera augmenter de 12 points à son niveau par rapport à 2024.

Le prélèvement « Dilico », dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités a été introduit en 2025 pour un montant de 1 milliard d'euros. Il est prévu

de le reconduire en 2026 pour un montant de 2 milliards d'euros (720 M€ pour les communes en 2026 contre 250 M€ en 2025).

Deux modifications d'ampleur sur le FCTVA proposées dans le PLF 2026 :

- **1 – Modification du calendrier** : La commune perçoit le FCTVA sur les dépenses d'investissement N-1 (depuis 2009). La mesure prévoit un retour à la perception du FCTVA en N+2, soit pour la commune, une année blanche en 2026.
- **2- la fin de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement**. Les dépenses de fonctionnement jusque-là éligibles (dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, ...) seront ainsi exclues de la base de calcul.

Baisse de 25 % du montant des allocations de compensation sur les exonérations de bases foncières des locaux industriels

La revalorisation des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux est estimé à 0,8% selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), constaté fin novembre.

Les valeurs locatives des locaux d'habitation, qui déterminent les montants des taxes foncières, augmenteront de 0,8 % en 2026.

Les emprunts

La banque centrale européenne a décidé de maintenir ses taux directeurs.

II SITUATION FINANCIERE DE SAINT-APOLLINAIRE

Evolution de la situation financière (en €)

COMPTES ADMINISTRATIFS	2023	2024	2025
Impôts et taxes (sauf 731)	1 853 148	1 842 881	1 840 000
Fiscalité locale (731)	4 675 641	4 937 640	5 212 364
Dotations et participations (74)	1 324 224	1 349 939	1 876 609
Autres recettes d'exploitation	1 319 848	855 649	1 234 922
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 172 861	8 986 109	10 163 895
Charges à caractère général (chap 011)	2 185 626	2 085 674	2 090 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5 005 113	5 118 538	5 240 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	508 852	528 074	482 592
Charges financières (chap 66)	31 538	26 376	17 342
Autres dépenses de fonctionnement	40 804	32 642	20 566
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 771 933	7 791 303	7 850 500
Epargne de gestion	908 107	1 203 290	1 947 910
Intérêts de la dette (art 66111)	30 961	26 624	17 515
Epargne brute	877 146	1 176 666	1 930 395
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	191 332	196 851	202 710
Epargne nette	685 814	979 815	1 727 685
FCTVA (art 10222)	212 751	142 906	185 468
Subventions (chap 13)	38 740	321 825	55 000
Emprunts	0	0	0
Autres recettes	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	251 491	464 730	240 468
Sous-total dépenses d'équipement	1 366 209	1 318 082	2 274 000
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	191 332	196 851	202 710
Autres dépenses d'investissement	0	2 584	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 557 542	1 517 517	2 476 710
Fonds de roulement en début d'exercice	4 019 619	4 114 497	4 256 516
Résultat de l'exercice	94 878	142 019	77 152
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 114 496	4 256 516	4 333 668
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 054 720	863 500	666 649
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	863 500	666 649	463 938

ANALYSE DE LA RETROSPECTIVE

La rétrospective des comptes met en évidence **une remontée de la capacité d'épargne en 2025.**

- En 2023, elle baissait de 10,86% soit 685 814€.
- En 2024, elle se stabilisait à hauteur de 650 099 €.
- En 2025, elle augmenterait pour atteindre 1 725 685 €.

C'est cette épargne qui permet de financer des investissements courants.

Pour 2025, force est de constater que l'épargne se reconstitue sous le double effet :

- la maîtrise des charges de fonctionnement, notamment :
 - Stabilité du chapitre 011 - charges à caractère général,
 - Faible hausse du chapitre 012 – dépenses de personnel (+ 2.37%)
 - Baisse des chapitres 65 et 66 – autres charges de gestion courante ; et charges financières.
- une hausse substantielle du produit fiscal, pourtant sans hausse des taux communaux, grâce à la dynamique des bases sur l'Ecoparc Dijon Bourgogne en particulier.

Il faut noter :

- un niveau d'investissement plus important en 2025 qui s'explique par l'engagement de gros programmes comme la structuration du parc du temps libre et dans une moindre mesure le lancement de la procédure de construction de la nouvelle école de Pré Thomas :
 - en 2023 à hauteur de 1,366 million € (hors capital de la dette)
 - en 2024 à hauteur de 1,318 million € (hors capital de la dette)
 - et de 2,274 million € en 2025.
- un fonds de roulement conséquent issu des reports des excédents antérieurs.
- et par ailleurs, un niveau d'endettement de plus en plus faible.
- Dans ce contexte, les perspectives d'investissements lourds peuvent être envisagées avec sérénité ; d'autant que les principaux futurs programmes d'investissement prévus dans le cadre
 - des mesures de transition écologique,
 - de la construction de la nouvelle école Pré Thomas
 - de l'aménagement du Parc du Temps Libre
 - de la rénovation de médi@lude
 - de la construction du nouveau poste de police municipale
 - de la rénovation de l'Espace des Artsseront éligibles à des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	318 384.78 €	68,63 %	3,12 %
Variable	145 553.03 €	31,37 %	2,38 %
Ensemble des risques	463 937.81 €	100,00 %	2,89 %

Dette par année

	2026	2027	2028	2029
Encours au 01/01/2026	463 938,00	264 227,00	104 508,00	0,00
Capital payé sur la période	199 711,00	159 719,00	104 508,00	-
Intérêts payés sur la période	* 11 035 €	* 6 042 €	* 2 302 €	-
Taux moyen sur la période	2,83%	2,96%	3,52%	-

Sans recours à l'emprunt d'ici 2028, la dette sera éteinte fin 2028, ce qui constitue un atout considérable pour la collectivité.

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

LES PREVISIONS D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT POUR 2026

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à ce stade, pour 2026 à + 5,80 %, par rapport au BP 2025.

Evolution 2023 à 2026 (prévision)

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév BP 2025	Prév BP 2026	Evol 26/25
Dépenses réelles fonctionnement	7 771 933	7 791 303	8 034 100	8 500 000	5,80%
Dont : charges de personnel	5 005 113	5 118 538	5 200 000	5 390 000	3,65%
Dont : charges à caractère général	2 185 626	2 085 674	2 270 900	2 394 000	5,42%
Dont : autres charges gestion	508 852	528 074	482 592	482 592	0,00%

✓ **Les charges à caractère général**, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que

- l'inflation,
- le prix des fluides,

- la hausse importante des contrats d'assurances ou de maintenance, des transports et des fournitures
- Elles sont prévues pour 2026 en hausse de 5,42 %.

La commune s'est engagée depuis quatre ans dans un plan d'économie d'énergie visant à "amortir" les *surcoûts de l'énergie par une maîtrise de la consommation*. Elle poursuit résolument cet objectif par ;

- le plafonnement de la température de chauffe dans les bâtiments municipaux selon les usages
- l'installation de matériels plus performants (vannes thermostatiques, détecteurs de présence pour l'éclairage des zones de passage, convecteurs plus performants et économiques...)
- l'équipement de systèmes de gestion à distance des chaufferies
- l'isolation de certains sites énergivores.
- rationalisation de l'utilisation des équipements (salles par exemple)

Il faut noter que le remplacement systématique de l'éclairage public par des leds est terminé depuis cette année et constitue une économie importante de la consommation électrique.

✓ **Les charges de personnel** constituent le premier poste de dépenses : proches de 65 % des dépenses totales de fonctionnement;

- la dépense totale reste à un niveau élevé au regard de la taille de la collectivité, mais elle correspond à une offre de services publics nombreux et qualitatifs.
- La maîtrise de leur évolution s'impose néanmoins comme un enjeu majeur des prochaines années.

Ainsi, il est prévu de contenir le niveau de la dépense inférieur à 5 400 000 €, qui prend en compte :

- la deuxième hausse de 3 % du taux de la CNRACL en 2026, estimée à 80 000 €, s'ajoutant à celle de 2025 pour 75 000 €
- le Glissement Vieillesse Technicité" (GVT) issu du déroulement de carrière des agents
- l'organisation des services laisse à penser qu'aucun recrutement supplémentaire n'est à prévoir pour l'avenir proche.

✓ **Les atténuations de produits** évoluent de façon considérable sous l'effet de « Dilico », dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, qui passe de 1 281 € à 175 000 €. (+ 457,14 % du chapitre 014)

Ce dispositif introduit en 2025 pour créer une nouvelle recette à l'Etat devait être remboursé pour 90 % de son montant en 3 ans ; or la règle devrait changer cette année, avec un remboursement de 80 % seulement en 5 ans, sous réserve que le montant global constaté des dépenses des collectivités (fonctionnement et investissement) ne dépasse pas l'évolution du PIB.

✓ **Les charges de gestion courante** restent stables.

Ce chapitre est composé :

- Des subventions aux associations. La commune continuera de soutenir les associations sportives et culturelles qui animent le territoire tout au long de l'année, sur présentation de leurs comptes et des projets prévus dans l'année
- La subvention au CCAS sera envisagée à 20 000 € pour prendre en compte les conséquences difficiles de la conjoncture économique pour certains fcyers.

✓ **Frais financiers** :

Grâce à la politique de désendettement engagée par la ville, la charge ces frais financiers est contenue à 11 000 € pour 2026.

✓ **Les atténuations de produits** :

Les crédits budgétaires relatifs au prélèvement au titre du FPIC seront inscrits à un niveau inférieur à 2025 soit 17 000 €.

Il faut noter d'ailleurs qu'à compter de 2025, la commune est aussi bénéficiaire au titre du FPIC et un crédit de 90 000 € sera inscrit en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est estimée à + 9,71%, par rapport au BP 2025.

Chapitre 70 : Produit des services :

Les recettes sont estimées à 728 000 € soit 3,76 % sans hausse prévue de la tarification aux usagers.

Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes

La prévision de l'ensemble des recettes de la fiscalité, est estimée pour 2026 à 7 000 000 € soit + 5,50 % par rapport au BP 2025.

✓ Les recettes de la fiscalité directe, sont estimées pour 2026 à 4 508 000 €, en hausse de 6,08 % par rapport aux prévisions 2025. Le produit supplémentaire est de l'ordre de 250 000 €.

La hausse des recettes liées à la fiscalité directe est liée à la dynamique des bases fiscales.

- Pour 2026, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties en dehors des locaux commerciaux devrait se situer à + 0.8 %, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) sur un an, auquel s'ajoute l'évolution physique attendue des bases sur l'Ecoparc Dijon Bourgogne notamment.

Les taux de la fiscalité locale seront maintenus en 2026, inchangés pour la 18^{ème} année ; soit

- 8,32 % - Taxe d'Habitation (TH) qui s'applique uniquement sur les résidences secondaires.
- 43,27 % - Taxe Foncier Bâti (TFB)
- 75,75 % - Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)

✓ Les reversements de fiscalité par Dijon Métropole :

- l'attribution de compensation s'élèvera à 1 516 226 € et tient compte des transferts de charges et de mutualisation de services entre la métropole et la commune.
- la dotation de solidarité communautaire est prévue pour un montant de 324 599 €.

✓ Le montant prévisionnel de taxe additionnelle aux droits de mutation est envisagé à hauteur de 250 000 €, pour anticiper l'atonie de l'activité immobilière.

✓ La taxe sur l'électricité, de l'ordre de 1 63 000 €, est de manière prudente ajustée au niveau des recettes constatées en 2025.

Chapitre 74 : Dotations et participations

✓ La participation de la CAF pour les accueils petite enfance, enfance, et jeunesse, est prévue à environ 745 000 €, avec une nouvelle participation sur le temps méridien, soit une hausse prévisionnelle de 12%.

✓ La DSR (dotation de solidarité rurale) 2026 est estimée à un montant 120 000 €.

✓ Le montant des allocations compensatrices pour 2026 est attendu à hauteur de 755 000 € (montant réévalué en 2025, suite à la dynamique des bases fiscales sur les établissements industriels dont 50% sont exonérées, mais compensées).

Elles correspondent à 75 % de l'abattement accordé par l'Etat sur 50 % des bases fiscales des établissements industriels. Jusqu'en 2025, ces compensations fiscales étaient intégralement remboursées aux communes. A compter de 2026, elles ne sont compensées que pour 75 % dans le budget des communes. Pour Saint-Apollinaire, c'est un manque à gagner de 220 000 €.

Chapitre 75 : Produits de gestion courante

✓ Les produits de gestion courante (revenus des locations de salles et loyers) seront légèrement réévalués par rapport à 2025, soit à 97 000 €.

LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2026

L'urbanisation du Parc des Courbes Royes s'impose comme l'élément communal majeur des prochaines années.

- Elle est engagée par le traité de concession d'aménagement confié à Nexity – Foncier Conseil
- les premiers travaux ont débuté au cours de l'année 2025.

Cette urbanisation n'a pas d'impact financier direct dans le budget communal

- en dehors de la construction de classes nécessaires pour le quartier dans la future école primaire Pré-Thomas.

En conséquence aucune inscription n'apparaît pour cette opération d'urbanisme de gestion privée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

En 2026, la section d'investissement est envisagée de façon exceptionnelle à hauteur de 4,315 M €.

Cette année, les projets s'articulent autour de priorités que l'on peut résumer ainsi :

- la poursuite des programmes de l'école Pré Thomas et la structuration du Parc du Temps libre
- l'amélioration des bâtiments communaux
- la transition écologique

L'école Pré-Thomas

Une autorisation de programme a été votée au budget 2024 pour un montant estimé à 9 millions d'euros répartie sur 4 années (études comprises). Pour rappel :

CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE

AP 2024/001	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP
Vote du 12/02/2024	1 100 000	1 300 000	4 000 000	2 600 000	9 000 000
Vote modification du 14/04/2025	1 100 000	1 047 472,00 (dont RAR2024 47 472,00)	4 000 000	3 952 528	9 000 000

Cette répartition sera actualisée après la clôture de l'exercice budgétaire 2025.

Cette école remplacera le groupe scolaire Paquier d'Aupré dont une partie des locaux est vétuste et énergivore. Elle accueillera aussi les futurs élèves domiciliés Parc des Courbes Royes.

Une enveloppe de 2 000 000 € y est consacrée en 2026.

Le choix de la maîtrise d'œuvre est intervenu en fin d'année 2025.

Le Parc du Temps Libre revêt une dimension patrimoniale, environnementale, sportive et culturelle innovante de la ville de Saint-Apollinaire.

Son concept autour des équipements et plateaux sportifs du complexe de Louzole et de l'Espace culturel Tabourot des Accords, dans un environnement naturel généreux

lui confère un caractère exemplaire pour lequel la municipalité ambitionne de placer des crédits conséquents sur plusieurs années.

Une autorisation de programme a été votée au budget 2024 pour un montant estimé à 5 millions d'euros répartie sur 10 années (études comprises). La répartition des crédits a été modifiée en 2025 pour prendre en compte l'avancement des travaux. Ces montants engagés pourront être reportés en RAR. Pour rappel :

PARC TPS LIBRE

AP 2024-002	Crédits ant.(2023)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Vote du 12/02/2024	48 102,00	927 770,00	449 128,00	395 000,00	400 000,00	400 000,00
Vote modif 14/04/2025	48 102,00	172 695,86	791 300,00	707 902,14	500 000,00	400 000,00
Vote modif 29/09/2025	48 102,00	172 695,86	1 321 300	277 902,14	400 000,00	400 000,00

AP 2024-002	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	CP 2033	TOTAL AP
Vote du 12/02/2024	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000
Vote modif du 14/04/2025	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000
Vote modif 29/09/2025	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000

Cette répartition sera actualisée après la clôture de l'exercice budgétaire 2025.

Une enveloppe globale de 71 000 € sera proposée dans le budget 2026 dans l'autorisation de programme en plus des restes à réaliser de 2025 (estimés à 830 000 €) pour :

- Nouveaux équipements,
- la finalisation du stationnement des véhicules et des circulations douces ainsi que l'éclairage public
- la poursuite d'une tranche de la ceinture verte du Parc.

L'environnement urbain et les espaces verts participent largement de l'identité de la commune et de son attractivité. En 2026 une ligne budgétaire de 355 150 € est inscrite pour

- rénover le city stade de Pré Thomas et l'aire de jeux rue au Maire
- engager des travaux de sécurisation des voutes de La Redoute qui s'échelonnent sur trois ans
- installer un local pour la pétanque à La Fleuriée
- aménager un espace de loisirs vers la résidence Schuman
- entretenir les voies communales et investir pour le plan vélo
- procéder à des relèves de tombes et améliorer la signalétique du cimetière

L'équipement technique et informatique constitue une dépense récurrente indispensable au bon fonctionnement des services.

- elle est envisagée à hauteur de 185 000 € en 2026
- dont une enveloppe globale de 100 000 € pour le parc informatique communal et les photocopieurs qui arrivent en fin de contrat cette année.

Les acquisitions foncières sont budgétées à hauteur de 76 000 € à titre de provision.

Les divers bâtiments communaux forment un ensemble de dépenses de travaux d'entretien et d'équipement pour près de 85 000 € dont :

- la rénovation et l'équipement de l'Hôtel de Ville pour 56 500 € en 2026 ; sachant que des restes à réaliser importants seront reportés pour l'achèvement des travaux de rénovation des façades et de la tour Tabourot.
- les travaux et équipement du centre technique pour 20 000 €.
- l'amélioration des éclairages et sonorisation de l'Espace culturel Tabourot des Accords.
- La rénovation de Médi@lude et son équipement est inscrite pour 305 000 € y compris le remplacement d'une partie des équipements et du mobilier.
- la rénovation de l'espace des arts pour 350 000 €.
- la construction et l'équipement du nouveau poste de police municipale à Générations pour une enveloppe globale de 455 000 € en 2026.
- Les groupes scolaires et péri-scolaires et jeunesse restent aussi une priorité à Saint-Apollinaire, tant dans leur entretien que dans l'équipement moderne des classes.
 - les prévisions de crédits d'investissement pour le scolaire s'élèvent à 70 000 € pour 2026 (hors construction Ecole Pré Thomas).
 - pour l'Espace jeunes, des inscriptions budgétaires comprenant en particulier l'étude du rafraîchissement et plusieurs équipements du service.
- Les bâtiments social-petite-enfance pour 22 000 € essentiellement pour la mise aux normes de la cuisine du Multi-accueil de Val Sully.

Le plan de transition écologique voté en 2021 est un incontournable des budgets successifs de la commune.

- sur l'ensemble des services et équipements de la commune, des crédits à hauteur de 132 000 € sont inscrits pour 2026.

Le remboursement capital emprunts se situe à 200 000 €,

- soit un niveau très faible pour une ville de la taille de Saint-Apollinaire bien que les engagements d'investissement soient importants.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- **Dotations et fonds divers**
 - La Loi de finances 2026 prévoit une réforme du FCTVA en deux points :
 - La remise en cause du remboursement de la TVA sur les dépenses de fonctionnement issu de l'après COVID

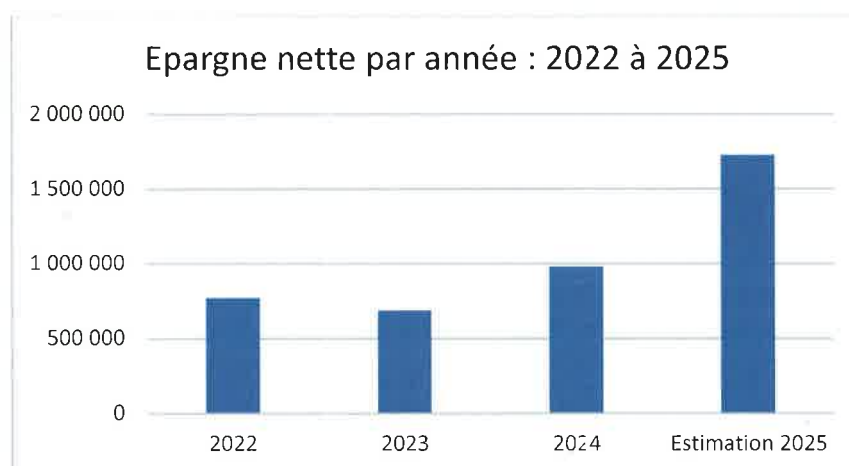
- Le retour au remboursement de TVA sur les investissements de l'année n-2 ; ce qui revient à une année blanche pour 2026.

- **Les subventions**

- elles seront sollicitées auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département, ...) pour bénéficier d'un maximum de financements.

- **L'autofinancement**

Il est assuré par les excédents de fonctionnement. La rétrospective des comptes a mis en évidence **une remontée de la capacité d'épargne qui s'est accélérée en 2025**. C'est cette épargne qui permet de financer des investissements courants.



Pour 2025, force est de constater que l'épargne se reconstitue sous le double effet :

- la maîtrise des charges de fonctionnement,
- une hausse substantielle du produit fiscal, grâce à la dynamique des bases sur l'Ecoparc Dijon Bourgogne en particulier.

- **Le besoin de financement**

es efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis de nombreuses années ont permis de constituer des excédents antérieurs reportés, qui, additionnés à notre nouvelle capacité d'épargne annuelle, permettent de financer sereinement les futurs projets, avec un recours à l'emprunt limité.

Les excédents antérieurs cumulés intègrent aussi des recettes exceptionnelles issues de la vente de terrains communaux. Pour autant, ces recettes appauvrissent en contrepartie le patrimoine de la commune.

Malgré une section d'investissement élevée, le recours à l'emprunt n'est pas envisagé pour l'année 2026.